



## La traduction de documents officiels

### Droits d'inscription

Membres et candidats à l'exercice : 70 \$

Étudiants inscrits : 35 \$

Étudiants - Mentorat universitaire : 35 \$

Membres de 65 ans et plus : 35 \$

Membres d'un organisme partenaire de l'OTTIAQ : 70 \$

Non-membres : 140 \$

M'inscrire



### Description

Qu'il s'agisse de certificats de l'état civil, de jugements, de diplômes ou de permis de conduire, la traduction de tels documents entraîne une responsabilité professionnelle importante que le traducteur agréé ne doit pas prendre à la légère.

La première partie de cet atelier porte sur des éléments juridiques essentiels de la traduction de documents officiels (certification, assermentation, etc.), les attentes précises des autorités gouvernementales et institutionnelles, des pièges potentiels et les besoins de la clientèle. Dans la deuxième partie, des exemples concrets de traductions et de gabarits sont proposés. La négociation d'honoraires justes et raisonnables est également abordée dans le cadre de cet atelier.

### Formateur

Sébastien St-François, traducteur agréé

Titulaire d'un baccalauréat en arts spécialisé en traduction de l'Université Concordia et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal, Sébastien St-François est traducteur en pratique privé depuis 1993 et agréé depuis 1999. Au fil des années, il a aussi enseigné en formation professionnelle, animé des cours en entreprise et occupé le poste de directeur général d'une entreprise montréalaise spécialisée en services d'édition. Ses principaux domaines d'expertise sont le droit, les contrats commerciaux, l'environnement, les relations industrielles et le tourisme. Au sein de l'Ordre, il a été mentor de 2005 à 2007 et agit occasionnellement comme ambassadeur.

